**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS:** COTE D’IVOIRE

**TYPE DE RAPPORT: FINAL :**

**ANNEE DE RAPPORT:** 2021

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet:**  PROMOUVOIR L’ETAT DE DROIT ET LES DROITS HUMAINS POUR CONSOLIDER LA PAIX EN COTE D’IVOIRE  **Numéro Projet / MPTF Gateway:** | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire:** | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **UNDP (Agence coordinatrice)**  **FAO** |
| **Date du premier transfert de fonds:** 19 NOVEMBRE 2018  **Date de fin de projet:** 19 NOVEMBRE 2018  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre?** | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**  PNUD $ 2 300 000  FAO $ 300000.00        $        $  Total: $ 2 600 000  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 100%  \*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\*  **Budgetisation sensible au genre:**  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes :      des 40%  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes :      52% | |
| **Marquer de genre du projet:**  **Marquer de risque du projet:**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »):** | |
| **Préparation du rapport:**  Rapport préparé par:     Fanja Harizo Rajoelison  Rapport approuvé par:  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: | |

**NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :**

* Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.
* Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.
* Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.
* Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.
* Veuillez inclure des considérations, ajustements et résultats liés au COVID-19 et répondez à la section IV.

**Partie 1 : Progrès global du projet**

**Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères) :**

Presque toutes les activités ont pu être exécutées malgré la crise sanitaire liée à la Covid 19. L’évaluation finale du projet est en cours. Parmi les principales réalisations :

* cinq projets à impact rapide et 16 projet de réparation communautaire dans le cadre de l’amélioration de la consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion sociale ont été réalisés;
* une revue de la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale (SNRCS), y compris le plan de réparation communautaire a été effectuée ayant permis de noter que 78% des personnes interrogées pensent que la mise en œuvre de la SNRCS et du PNRCo ont apporté des changements positifs dans la vie des populations ;
* la réforme du système judicaire pénal a été accompagnée et vulgarisée;
* l’assistance judiciaire dans le cadre de l’accélération du traitement des dossiers criminels, de VBG et de pédo criminalités a été renforcée et le dialogue entre les acteurs de la chaine pénale a été rétabli;
* les études sur le fonctionnement du système judiciaire pénal et sur la révision et la mise à jour des curricula de formations initiale et continue à l'Institut National de Formation Judiciaire ont été réalisées et disponibles;
* le Conseil National des Droits de l’homme a été accrédité au Statut A, il dispose de 31 antennes régionales opérationnelles pour exercer leurs mandats;
* le Comité interministériel des droits de l’homme est redynamisé, a pu produire 2 rapports et le 3ème rapport dans le cadre de l’Examen Périodique Universel (EPU).

**Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères) :**

Le Ministère de la justice et des droits de l’homme (MJDH) a consacré, au sein du Ministère, des locaux de bureaux pour le Projet PEDDH depuis fin janvier 2021.

Le Projet sera clôturé le 30 juin 2021 après 32 mois de mise en œuvre et une extension sans coût de huit mois.

La question de l’Etat de droit demeure un défi persistant suivant le PND 2021-2025, le Bilan Commun Pays du SNU et le nouveau cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies. Afin de conserver les acquis du Projet et poursuivre l’initiative et contribuer de façon qualitative à améliorer l’Etat de droit et le respect des droits humains dans le pays, en lien avec le MJDH, une assistance préparatoire a été lancée pour l’élaboration du nouveau programme Etat de droit et à poursuivre les activités de démarrage du nouveau programme. Cette assistance préparatoire a fait l’objet de programmation au Plan d’Investissement Public. La formulation du nouveau programme Justice-Sécurité-Etat de droit est initiée et en cours de finalisation. Le PRODOC sera présenté à la partie nationale le 27 octobre 2021.

L'élaboration du plan national de promotion et de protection des Droits Humains et la mise en œuvre de la stratégie de communication relative au processus de réparation de communautaire sont en cours et leur finalisation. Le retard est lié à la suppression du secrétariat d’Etat chargé des droits de l’homme et la mise en place du nouveau ministère de la réconciliation nationale.

**POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :**

**Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. :**

Le projet a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la réconciliation et de la Cohésion sociale y compris de son plan national ayant permis de maintenir la cohésion sociale et l’indemnisation de victimes de la crise précédente. Cinq infrastructures sociocommunautaires ont été construites et réhabilitées dans les zones d’intervention, régions de Hambôl, Lôh-Djiboua, Gbôklê, Bagoué et Lagunes, et les 16 activités de réparation communautaires réalisées a permis d’outiller 4528 femmes bénéficiaires directes dans les régions de Tabou, Duekoue, Bangolo, Daloa, Gagnoa, Oumé, Boundiali, Sakassou, Toumodi, Anibilekro et de Bingerville.

Une revue de la SNRCS a été réalisée, le document permet au gouvernement d’apprécier la portée des actions en la matière, du cadre de coordination et d’avoir des recommandations en vue de la formulation de la nouvelle stratégie 2022-2025.

L'appui au MJDH a renforcé le cadre normatif national du pays à travers les réformes législatives en matière pénale entreprises. L’appui à la vulgarisation de ces innovations a permis aux magistrats et aux justiciables d’être mieux informés sur les nouvelles dispositions législatives, plus conformes aux standards internationaux. Le soutien aux mécanismes d’aide légale a permis l’apurement des arriérées d’affaires pénales grâce à l’assistance juridique attribuée aux accusé(e)s et a permis de renouer le dialogue entre les magistrats, le Barreau et l’ordre des commissaires de justice dans le cadre du jugement des affaires criminelles y compris les cas de VBG et de pédo criminalité. Grace à l’appui du projet, des dossiers criminels liés aux conflits post électoraux ont pu être jugés.

Avec l’appui du projet, le Conseil National des Droits de l’Homme (CNDH) réformé, conforme aux Principes de Paris, est opérationnel et représenté au niveau national dans 31 régions. Ses membres ont été outillés et formés pour assurer une meilleure prise en charge des victimes de violation des droits humains. Grâce à ces efforts, le CNDH joue plus efficacement son rôle, en témoignent sa présence sur le terrain et ses interventions dans le cadre de l’actualité socio-politique du pays. Le monitoring des droits de l’homme s’est vu amélioré. Si en mai 2016 le CNDH était au statut B, l’appui du Projet a permis son accréditation au statut A.

Le Projet, en étroite collaboration avec le Bureau régional du HCDH pour l'Afrique de l'Ouest, a permis la redynamisation du comité interministériel chargé de surveiller la mise en œuvre des instruments internationaux, d'élaborer les rapports périodiques sur les droits de l'homme et le plan national des droits de l'homme en cours de finalisation.

**En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (limite de 2000 caractères):**

Cf. témoignages des acteurs judiciaires de Daloa, Bouaké et de Korhogo à la suite de l’accélération du traitement des dossiers criminels, y compris les VBG et de pédo criminalités.  
[https://wetransfer.com/downloads/327060ea91a31e738cd6d2bc76fb8ed520211025100318/661819841134d8ad9bdc2c1e0d7d568820211025100353/d8f4d7](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwetransfer.com%2Fdownloads%2F327060ea91a31e738cd6d2bc76fb8ed520211025100318%2F661819841134d8ad9bdc2c1e0d7d568820211025100353%2Fd8f4d7&data=04%7C01%7Cfanja.rajoelison%40undp.org%7C760acb2724f943e4d8c608d997a0b231%7Cb3e5db5e2944483799f57488ace54319%7C0%7C0%7C637707540083521593%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C2000&sdata=tgwWpwUKOHWJ2X8PtuUmKOr9Myx3%2Fr6opGGvhogtO3k%3D&reserved=0)

Un film institutionnel est en cours de réalisation.

La campagne de sensibilisation de proximité sur le foncier rural dans le département de Sakassou a permis d’aboutir au règlement définitif de plusieurs conflits opposants les villages. En effet,l’opération de délimitation des territoires initié par l’Etat était en difficulté avec des conflits latents entre villages frontaliers. Selon les informations fournies par le Directeur Départemental de l’Agriculture "les campagnes ont permis de retablir la confiance entre les villages autrefois en conflit et les intentions de demande certificats fonciers sont passés de 19 à 75 demandes de CF".

En dépit de la fin du projet, l’expertise de l’ong CILMK partenaire de mise en oeuvre est sollicitée par les autorités administratives pour faciliter la médiation dans d'autres villages.

**Résultat 1:** Le renforcement des actions de réparation communautaire et de justice en faveur des victimes de la crise permet la consolidation et la pérennisation d’un climat favorable à la cohésion sociale et à la réconciliation nationale.

Le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté (MSCSLP) dispose d’un Plan National de réparation communautaire 2017-2020 et les cinq projets identifiés et mis en œuvre courant 2020-2021 figurent parmi les projets prédéfinis dans ledit plan. Les cinq (5) projets de réparations communautaires consistant en des constructions et réhabilitation d’infrastructures socio-culturelles, économiques et sanitaires ont été réalisés et finalisés. Il s’agit des constructions et des réhabilitations d’infrastructures communautaires dans les domaines de l’hydraulique, de l’éducation et de l’autonomisation des jeunes et des femmes. La mise en place de plusieurs points d’eau a réduit les conflits et a un impact socio-économique sur la vie des femmes au niveau communautaire. L’initiative a réduit la pénibilité du travail quotidien des femmes et leur a permis de s’occuper d’autres activités. La construction du foyer des jeunes à Lakota a permis d’avoir un cadre d’échange et de règlement à l’amiable des conflits entre les jeunes. Ce foyer leur a permis d’une part de se retrouver pour régler à l’amiable entre eux et au niveau communautaire leurs conflits avec l’appui des leaders de jeunes, leaders de femmes et des leaders traditionnels. D’autre part, il a permis de lever les préjugés qui existaient les un(e)s envers les autres. Un bâtiment de 03 salles de classe à Dabakala a été construit, un forage à motricité solaire mis en place à Katiola et un centre socio-culturel à Fresco. Il s’agit également de l’équipement informatique et mobilier de la coopérative de jeunes de Bingerville. Ces interventions sont situées respectivement dans les régions de Hambôl, Lôh-Djiboua, Gbôklê, Bagoué et Lagunes.

Les16 projets de réparations communautaires réalisés grâce à l’appui du projet ont permis de satisfaire les besoins sociocommunautaires formulés par les populations dans le cadre de la conception du PNRCo en 2017-2020.

L’étude sur la revue de la stratégie nationale de la réconciliation et de cohésion sociale 2016-2020 y compris le plan de réparation communautaire 2017-2020, réalisé sous l’égide du MSCSLP avec l’appui du projet fait ressortir que le processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale reste inachevé en Côte d’Ivoire. L'Etat de Côte d'Ivoire a pu mobiliser le tiers du budget du plan de réparation communautaire estimé à 18 685 000 000 FCFA ou $ 102 767 500.

Avec l’appui du Projet, le MSCSLP dispose d’un plan de communication sur le processus de réparation communautaire pour accroitre les connaissances du public sur le processus de réparation communautaire et faciliter la participation des victimes. Cependant, ledit plan n’a pas pu être mis en œuvre en raison du changement de l’équipe ministérielle et de la dénomination du MSCSLP en Ministère de la Réconciliation Nationale et des relations avec les institutions survenu après l’élection présidentielle.

Les différentes études menées sous l’égide du MJDH avec l’appui du projet notamment celles portant respectivement sur la révision des curricula de formation de l’Institut National de formation judiciaire (INFJ) et sur le fonctionnement du système judiciaire et pénitentiaire ont permis de disposer des données actualisées sur les défis du système pénal, les recommandations à mettre en œuvre et d’avoir des curricula de formation mis à jour au niveau de l’INFJ pour les élèves magistrats. La première étude a fait notamment ressortir que la maison d’arrêt et de correction d’Abidjan (MACA), la plus grande de Côte d’Ivoire, connaît au 30 octobre 2019 un taux de détention préventive de 36,7%, la capacité d’accueil des lieux de détention est largement dépassée puisque sur les 34 lieux de détention, 32 sont surpeuplés avec des taux d’occupation dépassant parfois plus de 2 détenus au m² (soit 6,2 individus sur 3 m2), la capacité d’accueil de ces 34 institutions d’incarcération est de 7 438 détenus alors que la population totale carcérale est de 19 392 individus soit un taux d’occupation moyen de 2,6 détenus pour chaque 3m2 de cellule. La même étude fait état d’un ratio de 1 magistrat pour 46 865 habitants, ce qui est un taux de couverture juridictionnelle de 4,6 fois supérieure au standard qui est de 1 magistrat pour 10 000 habitants. Cette situation explique davantage la surcharge de travail des magistrats, les retards dans la comparution des prévenus, et les difficultés à résorber les affaires en instance. La deuxième étude a relevé entre autres que la maquette de formation continue élaborée en 2014 n’a été que très partiellement mise en œuvre alors que les besoins en formation continue sont sans cesse croissants. Il a été relevé quant à son contenu que des thématiques importantes n’y ont pas été prises en compte. L’absence de calendrier de réalisation des formations prévues dans la maquette a été notée et l’Ecole de la magistrature ne disposait pas des capacités logistiques et financières suffisantes pour sa mise en œuvre effective.

L'appui du projet à l'assistance judiciaire des affaires pénales depuis décembre 2020 a permis d'accélérer le traitement de 562 affaires pénales, dont 41,70% liées aux VBG et pédo-criminalité. Cette initiative a contribué à la lutte contre l’impunité en général et autour des cas de VBG, de conflits post électoraux et de pédocriminalité. Elle a permis aux accusé(e)s détenu(e)s ou non d’être fixé(e)s sur leurs sorts et aux victimes d’être reconnues en tant que telles, d’entrer dans leurs droits et se faire dédommager. Elle a contribué également à la réduction du nombre d’accusé(e)s placé(e)s en détention et en attente de leur jugement. Grace à ce projet d’assistance, le dialogue est renoué entre le gouvernement, les Avocats, les magistrats et les commissaires de justice sur les modalités pratiques de relance de traitement des dossiers criminels. Lors de l'atelier de débriefing à organisé par le Ministère de la Justice ayant impliqué les magistrats, les avocats et les commissaires judiciaires, il a été arrêté que des solutions structurelles seront prises : l'amélioration du cadre législatif tenant compte du sous-effectif des magistrats et des avocats, l'adoption de la loi sur l'assistance judiciaire et l’aide juridictionnelle, la création de fonds dédiés à l'assistance judiciaire comme le prévoient les dispositions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Les principales bénéficiaires des projets de réparation communautaires sont les communautés et spécifiquement les femmes et les jeunes, victimes directes ou collatérales des crises successifs en Côte d’Ivoire dans un contexte marqué par l'insécurité et la discrimination de tout genre. Les femmes et les jeunes ont été associés au processus de dialogues communautaires qui aboutissent au choix du projet à exécuter dans une localité ciblée.

**Résultat 2:** Les victimes de la crise ivoirienne et leurs communautés bénéficient d’une aide légale fiable et efficace pour prévenir et résoudre les conflits fonciers à travers les modes alternatifs/communautaires de règlement des conflits et l’accès à la justice.

Toutes les activités relatives à l’aide légale ont été réalisées.

724 personnes dont 478 (66,02%) femmes ont bénéficié de l’assistance juridique en termes d’orientation et de conseils juridiques et 112 personnes dont 98 (87,5%) d’assistance judiciaire en matière civile. 61 215 personnes dont 42 543 des femmes (69,50%) connaissent les droits de l’homme, les droits catégoriels et les modes de saisine des tribunaux grâce à la campagne de sensibilisation menée depuis 2019 en collaboration avec l’Association des Femmes Juristes (AFJCI).

Au terme du renforcement de capacité de l'AFOR et de la DFR , les princiaples contraintes et défis liés à la gouvernance foncière et à la mise en œuvre de la politique foncière ont été identifiées. A cet effet, un comité de veille a été mis sur place avec une feuille de route sur les 2 prochaines années. Des outils de communication (3PAD traduit en langue locale, 1000 affiches A3) ont été élaborés à l’effet de faire la sensibilisation sur la sécurisation foncière à travers les radios de proximité des régions de Duekoué ; Guiglo, Blolequin, Sakassou. Ces sensibilisations ont touché plus de 15000 ménages. Cette sensibilisation a permis de lever les incompréhensions et oppositions liées à la délimitation des territoires des villages (DTV) et d’accroitre la demande de certificats auprès des services en charge du foncier du département. L’ONG CILMK dont les capacités ont été renforcés par la FAO est devenue un acteur régional incontournable dans la prévention et gestion des conflits.

Afin de favoriser la cohésion sociale par le biais des travaux agricoles communautaires, 68 ha de bas fond ont aménagés et mis en valeur pour la production de riz. Plus de 40 ha sont exploitables pour un second cycle cultural annuel. Ce sont au total près de 613 ménages dont 337 femmes et 267 hommes qui ont bénéficié d’appui en semences et d’intrants agricoles. Au total 16 certificats fonciers (CF) collectifs sur 18 initialement prévus ont été remis aux détenteurs de droits coutumiers. A ce propos le tableau de suivi des indicateurs des conflits indique une baisse considérable des conflits. Et cela a été corroboré par l'absence de violence dans les localités pendant et après l 'élection présidentielle d'octobre 2020.

**Résultat 3:** Le CNDH, le comité interministériel et les OSC remplissent effectivement et efficacement leur rôle de promotion et de protection des droits humains et la redevabilité de l’Etat par rapport à ses obligations internationales en matière des droits de l’homme est assurée.

Avec l’appui du projet, le Conseil National des Droits de l’Homme (CNDH) réformé, conforme aux Principes de Paris, est opérationnel et représenté au niveau national dans 31 régions. Ses membres ont été outillés et formés pour assurer une meilleure prise en charge des victimes de violation des droits humains. Grâce à ces efforts, le CNDH joue plus efficacement son rôle, en témoignent sa présence sur le terrain et ses interventions dans le cadre de l’actualité socio-politique du pays. Le monitoring des droits de l’homme s’est vu amélioré. Si en mai 2016 le CNDH était au statut B, l’appui du Projet a permis son accréditation au statut A.Le CNDH a pu élaborer et présenté au gouvernement et aux organes es traités ses rapports sur la situation des droits de l’homme en Côte d’Ivoire l’année 2019 et celui de l’année 2020. Le CNDH a produit et soumis auprès des organes des traités ses rapports alternatifs depuis l’année 2019. Le CNDH a été saisi, du 1er janvier au 31 décembre 2020, de 1765 requêtes, soit une hausse de 65,26 % par rapport aux données enregistrées en 2019. La moyenne mensuelle est estimée à 147,08 requêtes.

Grace au projet, le Comité interministériel en charge de la rédaction des rapports des droits de l’homme et du suivi des engagements internationaux des droits de l’homme souscrits par la Côte d’Ivoire est redynamisé. Les membres du comité ont été nommés et 3 rapports des droits de l’homme dont un dans le cadre de l’Examen Périodique Universel (EPU), un sur la mise en œuvre de la Convention internationale contre la torture et un sur l’application de la charte africaine des droits de l’homme et des peuples.

Le Projet a soutenu l’élaboration du Plan National des Droits de l’Homme, sous l’égide du Secrétariat d’Etat chargé des Droits de l’Homme. Les consultants, international et national, ont été recrutés et le processus d’élaboration du document du Plan a été lancé. La finalisation du document est retardée en raison de la suppression du Secrétariat chargé des Droits de l’Homme intervenu à la suite d’un remaniement gouvernemental. L’initiative a été reprise en main par le MJDH et suivant le chronogramme établi avec le MJDH, la validation de ce Plan National des droits de l’homme se fera le courant novembre 2021. A terme, ce Plan permettra le renforcement du cadre d'orientation et de pilotage de l'ensemble des initiatives en matière de promotion et de protection des droits humains. Il permettra également un meilleur suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par l’Etat en la matière.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** (Limite de 1000 caractères)

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)    Une mission conjointe de suivi de la mise en œuvre des 16 projets de réparations communautaires réalisés a été effectuée. Cette mission visait de s’assurer de la livraison effective des équipements acquis avec l’appui du projet à la demande du Ministère de la solidarité (MSCSLP) au profit des populations bénéficiaires et informer les autorités municipales, les autorités préfectorales et les services déconcentrés de l’état de la satisfaction des besoins sociocommunautaires formulés par les populations dans le cadre de la conception du PNRCo en 2017-2020. Il s’agissait également de recueillir les témoignages des autorités bénéficiaires et de la population. Cette mission a permis de constater la livraison effective des équipements aux communautés et de consigner la satisfaction des besoins des communautés visitées. Grâce aux équipements fournis, certaines communautés ont pu développer des AGR. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ?  Oui. Le plan de travail annuel du projet, les valeurs de base, les indicateurs et la stratégie de collecte des données ont été définis et validés avec les parties prenantes du projet.  La collecte des donnés des conflits s'est appuyée sur les informations mensuelles de gestion des conflits par les chefs de villages et les membres des CVGFR.  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ? Non |
| **Evaluation:** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport? | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire):  $29300  Oui, une étude d’évaluation indépendante est en cours. Un consultant international et national ont été recrutés. |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($): |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) |  |

**Partie IV: COVID-19**

Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

$

1. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.

Suivant le Résultat 1, à la base le projet devait intervenir dans le domaine de la justice transitionnelle en matière de violences post électorales. En raison de la recrudescence des cas de Violences Basées sur le Genre depuis la pandémie de Covid 19, un ajustement a été fait et consiste en une approche multisectorielle de l’appui allant des autorités policières et judiciaires, aux structures sociales en charge de lutter et de réprimer les actes de violence, de VBG et de pédo-criminalité.

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

Autres (veuillez préciser): Renforcer les structures et organes de lutte et de répression en matière de Violences Basées sur le Genre et de pédo criminalité.

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.)

La crise du COVID-19, avec sa série de restrictions de mouvement, a conduit à une recrudescence des cas de violence sexiste en Côte d'Ivoire. Cette situation a conduit le gouvernement à publier une déclaration de tolérance « zéro ». Répondant à une sollicitation du Gouvernement, le projet a accompagné les acteurs nationaux dans le renforcement des capacités opérationnelles des entités publiques multisectorielles en charge notamment de la prévention et de la répression en matière de lutte contre les VBG.

Cet appui multisectoriel s’articule autour de 4 axes à savoir : (i) le renforcement de la sensibilisation des acteurs sur les conséquences négatives et le dispositif de recours existant ; (ii) l’appui à la prise en charge holistique des victimes de VBG ; (iii) le renforcement de l’assistance judiciaire en vue du traitement des dossiers de VBG encore pendants devant les tribunaux ; (iv) le renforcement du plaidoyer auprès des autorités en vue d’ériger la lutte contre les VBG au titre des priorités nationales.

* Dans le cadre de l’appui à la prise en charge holistique des victimes de VBG (ii), le projet a soutenu le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des organes et structures en charge en charge du traitement des dossiers de VBG. Il s’agit des structures ci-après : le Centre d’accueil PAVVIOS, les plateformes de lutte contre les VBG, le Comité national de lutte contre les VBG, les Bureaux d’Accueils Genre ou Gender Desk, les Bureaux Locaux d’Assistance Judiciaires, les bureaux des Procureurs et Procureurs Généraux et les Magistrats points focaux VBG.

Les actions suivantes ont été réalisées :

* une ligne verte a été mise en place au centre d’appel du Ministère de la Justice et des Droits de l’Homme (MJDH) pour faciliter les dénonciations et permettre aux justiciables d’adresser leurs préoccupations d’ordre juridique aisément et surtout sans frais.
* un centre d’appel à ligne verte a été mise en place en partenariat avec le FNUAP pour les dénonciations, l’écoute, le conseil et l’orientation des victimes, sans frais ;
* des équipements informatiques ont été fournis aux 15 Plateformes de lutte contre les VBG et au Comité national de lutte contre les VB, des outils devant leur permettre de collecter, analyser et consolider les données sur les VBG ;
* des équipements sanitaires, hygiéniques et alimentaires sont fournis au centre d’accueil des victimes, Centre PAVVIOS pour assurer sa fonctionnalité.
* Dans le cadre du renforcement de l’assistance judiciaire en vue du traitement des dossiers de VBG encore pendants devant les tribunaux(iii), le projet soutient les autorités judiciaires en vue d'accélérer le traitement du nouveau cas de VBG enregistrés depuis la crise sanitaire du COVID-19.

En effet, selon les données fournies par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, 866 affaires pénales, dont 60% des cas de violence sexiste et de pédo-criminalité, ont été identifiées dans tout le pays. En raison du manque d'assistance juridique et judiciaire, 515 affaires restent pendantes devant les tribunaux de Bouaké et d'Abidjan, 351 devant le tribunal de Daloa. 470 accusés détenus sont en attente de jugement. Ces longs retards dans le procès posent de réels problèmes de droits humains en raison de la longue détention des accusés et du défaut d'indemnisation des victimes, dont la plupart sont devenues de plus en plus vulnérables dans le contexte du Covid-19. Le projet a ainsi finalisé le recrutement de 3 avocats, 2 commissaires de justice chargés de fournir l’assistance juridique et judiciaire aux auteurs et victimes afin que ces derniers soient jugés et dédommagés le cas échéant. Les audiences criminelles sont programmées.

**Partie V : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de donnée** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d'indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l'indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  Le renforcement des actions de réparation communautaire et de justice en faveur des victimes de la crise permet la consolidation et la pérennisation d’un climat favorable à la cohésion sociale et à la réconciliation nationale, pour une paix durable | Indicateur 1.1  Taux de satisfaction des victimes (hommes et femmes y compris les jeunes) dans les zones pilotes de mise en œuvre des projets de réparation communautaire. | 18,84 | 80% des victimes (hommes et femmes y compris les jeunes) dans les zones pilotes se déclarent satisfaites des projets de réparation communautaire. | **-2020: 78%**  **-2021: 78%** | **La stratégie nationale de reconciliation et de cohesion sociale et son plan sont disponibles et mis en oeuvre. 16 projets de reparation communautaires ont été réalisés et 5 infrasctructures socio culturelles, économiques et sanitaires ont été construites.**  **La situation sanitaire n’a pas permis de mener une enquête de perception auprès des communautés bénéficires.Cependant,** **78% des personnes interrogées pensent que la mise en œuvre de la SNRCS et du PNRCo ont apporté des changements positifs dans la vie des populations** |  |
| Indicateur 1.2  Pourcentage de réduction du nombre de dossiers en souffrance devant les organes de poursuites des violences post électorales | 866 dossiers criminels en instance | Au moins 20 % de réduction | **2020 et 2021:562 affaires criminelles incluant les celles liées aux conflits post électoraux et celles liées aux VBG (41,70%)** | Le dialogue est renoué entre le gouvernement, les Avocats, les magistrats et les commissaires de justice sur les modalités pratiques de relance de traitement des dossiers criminels. Les acteurs ont convenu que des solutions structurelles seront prises : l'amélioration du cadre législatif tenant compte du sous-effectif des magistrats et des avocats, l'adoption de la loi sur l'assistance judiciaire et l’aide juridictionnelle, la création de fonds dédiés à l'assistance judiciaire comme le prévoient les dispositions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). |  |
| Indicateur 1.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 1.1  Le plan de réparation communautaire est mis en œuvre avec la pleine participation des victimes à travers le PNCS (Programme National de Cohésion Sociale) | Indicateur 1.1.1  Existence d’une stratégie de priorisation des réparations communautaires mise en œuvre. | 0 | 1 | - 2020: 1 - 2021: 1 | la stratégie a été revue (chiffre clé:1)  Les recommandations issues de la revue alimentera la nouvelle stratégie de reconciliation et de cohesion sociale 2022-2025. |  |
| Indicateur 1.1.2  Existence d’un fonds au niveau national pour soutenir les réparations communautaires. | le gouvernement a contribué à hauteur de 18 millions de dollars dans le programme d’indemnisations individuelles et s’est engagé à contribuer au plan de réparation communautaire pour l’année 2018. | le fonds national est mis en place et libère au moins 300 000 USD durant la période de mise en œuvre du projet. (30% de 1 millions prévus par le projet). | - 2019: 1 - 2020: 1 - 2021: 1 | Le fonds national est mis en place.   Pour la constitution du fonds, le gouvernement a mobilisé 18 685 000 F CFA. Le PNCS a reçu et dépensé 3 685 813 072 F CFA.  Avec ce montant, le PNCS a effectué les réalisations suivantes:  - Construction de 6 radios communales, - 24 foyers polyvalents, - 20 pompes hydrauliques villageoises à motricité solaire, - 11 centres multi-ethniques de médiation et d'arbitrage, - construction et réhabilitation d'infrastructures primaires et préscolaires, - 3 centres de protection de la petite enfance, - 1 IFEF(INSTITUT DE FORMATION ET D'EDUCATION FEMININE). (chiffre clé:1) |  |
| Indicateur 1.1.3  Nombre de victimes (hommes et femmes y compris les jeunes) impliquées dans la mise en œuvre des projets de réparation communautaire à travers différentes activités notamment les HIMO | 0 | Au moins 3000 victimes | - 2020: 4528 - 2021: 3000 | 16 projets de réparation communautaires réalisés fin 2019 au profit de l'ensemble des communautés bénéficiaires (Tabou, Duekoué, Bangolo, Vavoua, Bonon, Gagnoa, Oumé, Boundiali, Botro, Sakassou, Toumodi, Agnibilékro et Bingerville) dont 4 528 femmes.   (chiffre clé:4528)  5 projets de construction et de rehabilitation d’infrastructures socio communautaires ont été réalisés dans les regions de régions de Hambôl, Lôh-Djiboua, Gbôklê, Bagoué et Lagunes |  |
| Produit 1.2  Les organes de poursuites sont renforcés afin d’accélérer les procédures judiciaires en matière pénale incluant les violences basées sur le genre. | Indicateur 1.2.1  Nombre d’initiatives de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne pénale | 0 | 10 | - 2020: 10 - 2021: 10 | **-Les magistrats ont été formés sur la procédure en matière de détention préventive, de VBG et de Droits de l’Homme.**  **-Les capacités techniques des organes judiciaires de lutte contre les s Violences Basées sur le Genre (VBG) ont été renforcées à travers la fourniture d’équipements informatiques et sanitaires (Points focaux genre, 13 procureurs de la République, les bureaux locaux d’assistance juridique, les bureaux d’accueil genre)**  **- Un centre d'accueil des survivantes des VBG est fonctionnel suite à l'appui en kits alimentaire, sanitaire, hygiénique et du matériel électroménager et bureautique**  **-Le rapport d’étude sur le fonctionnement du système pénal est disponible**  **-Le rapport de l’étude sur la révision des curricula de formation de l’INFJ est disponible.** |  |
| Indicateur 1.2.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 1.3  Sensibiliser et faciliter la participation des victimes aux procédures et le monitoring du processus de justice et de réparation. | Indicateur 1.3.1  Nombre de victimes sensibilisées et accompagnées durant le processus de justice et réparation. | 0 victimes regroupées en communauté | Au moins 3 000 victimes regroupées en communauté | - 2020: 3000 - 2021: 3000 |  | Restrictions dues COVID19 |
| Indicateur 1.3.2  Nombre d’outils d’accompagnement des victimes rendus disponibles par les organisations renforcées. | 0 | 3(au moins un par organisation) | - 2020: 3 - 2021: 3 | Activité supprimée dans le PTA (chiffre clé:0) | actvité supprimée dans le PTA |
| Indicateur 1.3.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 1.4 | Indicateur 1.4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.4.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 1.4.3 |  |  |  |  |  |
| **Résultat 2**  Les populations vulnérables bénéficient d’une aide légale fiable et efficace pour prévenir et résoudre les conflits fonciers à travers les modes alternatifs/communautaires de règlement des conflits et l’accès à la justice. | Indicateur 2.1  Taux de réduction des conflits fonciers dans les zones d’intervention | **406 (année 2018)** | Au moins 20 % de réduction des conflits fonciers | **En Décembre 2020, le taux de réduction des conflits était de 24 % donc +4% comparé à la Cible de 20%** | 39% de litiges fonciers réglés en 2020 (chiffre clé:39) | **Le suivi des conflits dans l'ensemble des localités se fait sur la base des informations collectées au niveau de la chefferie qui est l'organe d'arbitrage de tous les conflits.** |
| Indicateur 2.2  Proportion des conflits fonciers résolus à travers les modes alternatifs/communautaires de règlement | En attente de la réalisation et des résultats d'une étude | Au moins 20% | En Décembre 2020, le taux de réduction est à 32% donc +12% comparé à la cible de 20% | Tous les conflits sont réglés par les voies communautaires (chiffre clé:39) |  |
| Indicateur 2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 2.1  La cohésion sociale est renforcée par le renforcement des capacités de l’AFOR pour la mise en œuvre de la politique foncière et le suivi de la gouvernance foncière rurale, ainsi que par le rapprochement communautaire au sein des populations à travers des activités de production agricole | Indicateur 2.1.1  Nombre de d’outils mis à la disposition de l’AFOR pour assurer la gouvernance foncière à travers la mise en œuvre de la politique foncière. | 0 | 4(documentation foncière-formalisation des documents, aménagements agricoles, AGR, gestion des conflits fonciers). | - 2020: 4 - 2021: 4 | 4 (documentation foncière, formalisation des documents, aménagements agricoles, AGR, gestion des conflits fonciers). (chiffre clé:4) |  |
| Indicateur 2.1.2  Nombre de certificats fonciers | 0 | 18 | - 2020: 18 - 2021: 18 | 8 certificats fonciers ont été signés (chiffre clé:16) |  |
| Indicateur 2.1.3  Réduction des litiges fonciers au niveau village/sous-préfecture grace aux activités d’activités de rapprochement communautaire | 286 : 2018 | 20% | On est passé de 306 conflits en 2019 à 208 conflits en décembre 2020  En Décembre 2020, le taux de réduction est à 32% donc +12% comparé à la cible de 20% | Le taux de réduction des conflits est de 39% en 2020. Soit un dépassement de +19% (chiffre clé:39) | On a effectivement une tendance à la baisse des conflits par l'effet des sensibilisation et l'occupation des populations notamment les jeunes |
| Produit 2.2  Les services d’aide légale en matière foncière et VBG sont renforcés au profit des groupes vulnérables, des femmes et des enfants | Indicateur 2.2.1  Nombre de personnes vulnérables qui bénéficient de l’orientation juridique en matière foncière et VBG (données désagrégées par sexe et par structure d’accueil) | 263 personnes dont 161 femmes ont bénéficié d’une assistance juridique et judiciaire grâce à L’appui à trois cliniques juridiques implantées dans la région de l’Ouest du Pays | 5000 | - 2020: 5000 - 2021: 5000 | Les activités se rapportant à l'amélioration de l'accès à la justice, à l'information et à l'assistance juridique de proximité, au renforcement des capacités en matière de droits de l'Homme à l'endroit des groupes vulnérables, des femmes et des jeunes ont été réalisées dans les régions de San Pedro, Guiglo et Man. (chiffre clé:75871) |  |
| Indicateur 2.2.2  Nombre de conflits médiés par les structures d’accueil (Cliniques Juridiques, BCG et Bureaux d’Assistance Judiciaire, (désagrégé par sexe | Des formations et sensibilisations ont été organisées sur le foncier rural entre 2015 et 2015. La clinique juridique de Guiglo par exemple a sensibilisé plus de 2284 personnes sur le foncier rural au cours de cette période (informations d’AFJCI). Cependant, le travail de médiation en vue du règlement de litiges n’a pas été effectué. | 500 conflits/litiges | - 2020: 500 - 2021: 500 | Activité achevée en 2020 (chiffre clé:200) |  |
| Indicateur 2.2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 2.3  Le monitoring des mécanismes de résolution des conflits foncier et du traitement judiciaire des VBG est assuré et renseigne sur l’amélioration des actions en faveur des groupes vulnérables y compris les femmes et les enfants. | Indicateur 2.3.1  Nombre de moniteurs formés | 0 | 10 | - 2020: 10 - 2021: 10 | Formation des 81 officiers des droits humains sur les violations des droits humains en période électorale. Au total, 112 présidents et officiers des commissions régionales des droits de l'homme ont bénéficié de 4 formations (chiffre clé:112) | RAS |
| Indicateur 2.3.2  Nombre de rapport de monitoring/suivi produits | 0 | 4 | - 2020: 4 - 2021: 4 | 3 Rapports produits en 2020. Pas encore de rapports produits depuis le début de l'année 2021 (chiffre clé:7) |  |
| Indicateur 2.3.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 2.4 | Indicateur 2.4.1 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.4.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2.4.3 |  |  |  |  |  |
| **Résultat 3**  La CNDHCI et les OSC remplissent effectivement et efficacement leur rôle de promotion et protection des droits humains et la redevabilité de l’Etat par rapport à ses obligations internationales en matière des droits de l’homme est assurée. | Indicateur 3.1  Fréquence des rapports sur la situation des droits de l’homme produits par la CNDHCI | 1 fois par trimestre. | 1 fois par mois | - 2020: 12 - 2021: 12 | -8 rapports thématiques produits en 2019  -1 rapport sur la situation des droits de l’homme 2019  -7 rapports thématiques produits en 2020  -1 rapport sur la situation des droits humains 2020 |  |
| Indicateur 3.2  Proportion des mesures prises par le pouvoir exécutif par rapports aux recommandations contenues dans les rapports de la CNDHCI | moins de 10% | Au moins 30% | - 2020: 30 - 2021: 30 |  |  |
| Indicateur 3.3  Niveau de conformité de la CNHCI aux principes de Paris relatifs aux Institutions Nationales des droits de l’Homme. | niveau/statut B (la CNDHCI ne se conforme pas entièrement aux Principes de Paris faute d’autonomie administrative et financière) | Niveau/Statut A (la CNDHCI) se conforme entièrement aux Principes de Paris | - 2020: 1 - 2021: 1 | -Le CNDH réformé, conforme aux Principes de Paris, est opérationnel et représenté au niveau national dans 31 régions. -Les membres ont été outillés et formés pour assurer une meilleure prise en charge des victimes de violation des droits humains.  -Le CNDH est accrédité au statut A depuis fin décembre 2020. |  |
| Produit 3.1  La CNDHCI fonctionne conformément aux standards internationaux et ses capacités techniques et opérationnelles sont renforcées | Indicateur 3.1.1  Nombre de missions d’enquêtes droits de l’homme organisées par la CNIDHCI | 0 | 10 | -2019: 2  -2020: 7  -2021: 4 | 2 enquêtes en 2019  3 enquêtes en 2020 |  |
| Indicateur 3.1.2  Nombre de rapports thématiques ou sur la situation nationale des droits de l’homme élaborés et soumis aux instances nationales compétentes et aux mécanismes des droits de l'homme | Environ 8 | 10 | -2019: 8  -2020: 7  - 202:4 | -8 rapports thématiques produits en 2019  -1 rapport sur la situation des droits humains 2019  -7 rapports thématiques produits en 2020  -1 rapport sur la situation des droits humains 2020 |  |
| Indicateur 3.1.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.2  Le Comité interministériel de suivi de l’application des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l’homme est renforcé | Indicateur 3.2.1  Nombre de ministères renforcés dans le cadre du comité interministériel. | Au moins 7 | 3 | - 2020: 10 - 2021: 10 | 22 ministères renforcés en 2020. En début d'année 2021, le Secrétariat d'Etat a été dissout. Les questions de droit de l'homme sont désormais gérées par le ministère de la justice et des droits de l'homme. (chiffre clé:0) |  |
| Indicateur 3.2.2  Nombre de rapports dus aux mécanismes des de droits de l’homme de l’ONU élaborés et validés. | 9 | 3 | -2019: 1  -2020:2 | -1 rapport sur l’application de la Charte africaine des droits de l’homme et des peoples produit  -1 rapport sur l’application de la convention internationale contre la torture  -1 rapport dans le cadre de l’Examen Périodique Universel (EPU) |  |
| Indicateur 3.2.3 |  |  |  |  |  |
| Produit 3.3  Les OSC de défense des droits de l’homme sont renforcées améliorent leur coopération avec les mécanismes des droits de l’homme des Nations unies. | Indicateur 3.3.1  Nombre de rapports de monitoring des droits de l’Homme produits. | 0 | 4 |  |  |  |
| Indicateur 3.3.2 |  |  |  |  |  |
| Indicateur 3.3.3 |  |  |  |  |  |